



Résumé des règlements de compétition

CHOIX DES DANSES EN COMPÉTITION :

Le comité technique d'Acti-Danse est responsable de la sélection des danses pour la compétition.

JUGES :

Les juges sont sélectionnés parmi la liste des juges accrédités annuellement par le comité technique d'Acti-Danse.

CATÉGORIES DE COMPÉTITION POUR AMATEURS:

DÉBUTANTS : Cette compétition s'adresse à tout élève qui pratique la danse en ligne et qui n'a pas l'expérience de compétition en danse de couple ou pris des cours avancés en danse de couple.

INTERMÉDIAIRES : Cette compétition s'adresse à tout élève qui s'est classé, l'année précédente, dans les trois premières places catégorie "débutant", lorsqu'il y a eu une semi-finale.

AVANCÉS : Cette compétition s'adresse à tout élève qui s'est classé, l'année précédente, dans les trois premières places catégorie "intermédiaire", lorsqu'il y a eu une semi-finale

CHAMPIONNAT : Cette compétition s'adresse à tout élève admissible aux niveaux mentionnés précédemment : (débutant, intermédiaire, avancé).

ÉLITE : Cette compétition s'adresse à tout élève qui désire se présenter à une compétition en danses de ligne, incluant les compétiteurs qui ont une expérience de compétition en couple, tout groupe d'âge et niveau confondus.

TENUE VESTIMENTAIRE : TENUE DE VILLE

Homme : Pantalons et chemise (T-Shirt pour les juniors)

Femme : Robe, pantalons ou jupe avec blouse ou chandail.

Cependant, aucune restriction ne s'appliquera au niveau de la tenue vestimentaire en catégorie ÉLITE

AUCUNE PAILLETTE

Résumé des règlements de compétition (suite)

*** Tous les angles de tour sont acceptés pour le championnat et l'élite à condition de ne pas changer la structure de la danse***

UN DANSEUR AMATEUR

TOUS LES COMPÉTITEURS EN DANSES DE LIGNE SONT DES DANSEURS AMATEURS QUI N'ONT JAMAIS FAIT DE COMPÉTITION EN DANSE SOCIALE, PEU IMPORTE LE NIVEAU, ET/OU QUI N'ONT PAS SUIVI UNE FORMATION AVANCÉE EN DANSE SOCIALE, EXCEPTION FAITE POUR LE NIVEAU ÉLITE.

Un amateur qui a déjà participé à des compétitions de danse country sera classé au même niveau qu'il était en danse country.

Un danseur amateur est un danseur qui n'a jamais posé d'acte professionnel.

Par acte professionnel, on entend :

- Enseigner
- Remplacer et/ou assister un professeur avec ou sans rémunération.
- Créer et publier des chorégraphies
- Juger une compétition.
- Organiser une soirée de danse.

UN COMPÉTITEUR PROFESSIONNEL

Un compétiteur au niveau professionnel doit être membre en règle d'Acti-Danse.

DÉFI CHORÉGRAPHE : Le défi chorégraphe consiste à présenter une danse originale dont le coefficient maximum est de 2. La danse doit être créée et présentée sur la musique par son auteur pour la première fois.

Le temps maximum alloué pour démontrer la danse est de 1 ½ minute.

N.B. Pour les compétiteurs : Veuillez consulter votre professeur pour obtenir plus de détails.

Révisé le 20 janvier 2015